

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 186 Convention-cadre avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) pour l'organisation des « Mercredis du Sport ».

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention-cadre avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) pour l'organisation des « Mercredis du Sport » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention-cadre ci-jointe avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris), situé 167, boulevard de la Villette (10e) pour l'organisation des « Mercredis du Sport ».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO